

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 272

présenté par
M. Piron-----
ARTICLE 14

À l'alinéa 14, après les mots :

« délibération de »,

insérer les mots :

« l'organe délibérant de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.